

## → Directive en matière de protection des données

### Domaine de validité

La présente directive régit le traitement des informations conformément aux exigences de la protection des données ainsi que les responsabilités y associées chez PluSport Sport Handicap Suisse. L'ensemble des collaborateurs externes avec des contrats individuels sont tenus de se conformer à cette directive. La déclaration de protection des données de PluSport actuellement en vigueur s'applique également ([www.plusport.ch/protection-des-donnees](http://www.plusport.ch/protection-des-donnees)).

### Droits des collaborateurs et collaboratrices externes

Tous les collaborateurs et collaboratrices externes ont droit de la même manière à la protection de leurs droits fondamentaux et de leur personnalité. PluSport conserve dans les dossiers personnels les informations nécessaires concernant les collaborateurs, telles que leurs données personnelles, leur adresse, etc. ainsi que les documents relatifs à l'exercice de leurs fonctions.

Les collaborateurs et collaboratrices externes disposent, comme toutes les autres personnes, des droits des personnes concernées conformément à la déclaration de protection des données.

### Traitement et utilisation des données personnelles

Au moyen de mesures techniques et organisationnelles adéquates, PluSport Sport Handicap Suisse s'efforce de protéger l'ensemble des données personnelles et d'entreprise contre tout traitement non autorisé. Étant donné que PluSport est une association sportive destinée aux personnes en situation de handicap, l'ensemble des personnes ayant accès à des données personnelles occupent une position de confiance et sont tenus, dans une mesure toute particulière, à la discrétion et au traitement confidentiel des affaires qui leur sont confiées.

Les collaborateurs ont conscience que, dans l'exécution de leurs tâches chez PluSport, ils peuvent avoir accès à des données qui sont soumis à des obligations de confidentialité particulières et, dans le cas d'informations relatives à des personnes physiques, qu'ils sont également soumis à une protection spéciale.

Les informations suivantes doivent être traitées de manière strictement confidentielle:

- **Données personnelles, parfois particulièrement sensibles (relatives aux sportives et sportifs, aux participants, etc.):** Situation personnelle (familiale, financière, etc.), type de handicap, santé/maladie, sphère privée, etc.

## Engagement des collaborateurs externes

Les collaborateurs externes qui travaillent sous contrat, sous mandat ou pour le compte de PluSport, les responsables et moniteurs de camps sportifs ou de structures de formation et les autres personnes autorisées ayant accès aux données de PluSport, sont tenus de se conformer à la présente directive en matière de protection des données. Ce faisant, ils s'engagent à traiter les données personnelles susmentionnées de manière confidentielle, à n'utiliser les informations et les documents uniquement pour réaliser les missions qui leur sont confiées et ne pas les rendre accessibles aux personnes non autorisées, sous quelque forme que ce soit, en intégralité ou en partie. Par ailleurs, aucune information ne peut être diffusée hors de l'environnement de travail à titre privé, par exemple à destination du conjoint ou de la conjointe, de proches ou de connaissances.

Ce règlement constitue un élément des contrats. La Direction se réserve le droit de modifier à tout moment des dispositions particulières du règlement, voire son intégralité. Les modifications sont portées à la connaissance des personnes concernées.

Version du 01.09.2023

En cas de doute, c'est la version linguistique originale, c'est-à-dire l'allemand, qui s'applique.